**ARRETE PORTANT NOMINATION STAGIAIRE A TEMPS COMPLET *(OU NON COMPLET)* DE MONSIEUR *(OU MADAME)* …**

**DANS LE GRADE DE … *(catégorie A)***

***Les mentions en italiques constituent des commentaires destinés à faciliter la rédaction de l’arrêté. Ils doivent être supprimés de l’arrêté définitif.***

Le Maire (*ou le Président*) de ...

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

***Le cas échéant, si agent à temps non complet :*** *Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions dans des emplois permanents à temps non complet ;*

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique territoriale ;

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d’emplois des fonctionnaires de catégorie A de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° … du … portant statut particulier du cadre d’emplois des … ;

Vu le décret n° … du …, portant échelonnement indiciaire applicable au cadre d’emplois des …,

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la vacance *(ou la création)* au tableau des effectifs d’un poste de … à temps *(ou non)* complet à compter du ... ;

Vu la déclaration de création *(ou vacance)* d’emploi effectuée auprès du Centre de Gestion sous le numéro … ;

Vu l’inscription de l’agent sur la liste d’aptitude d’accès au grade de … ;

Vu la candidature de Monsieur *(ou Madame)* … qui remplit les conditions générales de nomination à la Fonction Publique Territoriale au sens des dispositions de l’article 5 de la loi du 13 juillet 1983 précitée ;

Vu le certificat médical du docteur ... médecin généraliste agréé constatant que Monsieur *(ou Madame)* … n’est atteint*(e)* d’aucune maladie ou infirmité (*ou que les maladies ou infirmités constatées qui doivent être énumérées ne sont pas incompatibles avec l’exercice des fonctions postulées*) ;

***Dans le cas d’une reprise des services antérieurs :***

***Le cas échant pour les lauréats d’un concours externe d’attaché, d’ingénieur …***

*Considérant que Monsieur (ou Madame) … ayant réussi d’une part, le concours externe d’accès au grade d’attaché et ayant d’autre part, présenté une épreuve adaptée aux titulaires d’un doctorat, au titre de la préparation du doctorat bénéficie d’une bonification d'ancienneté de deux ans*

*(****Rappel :*** *Lorsque la période de préparation du doctorat a été accomplie sous contrat de travail, les services accomplis dans ce cadre sont pris en compte, selon le cas, selon les modalités prévues aux articles 7 (reprise des services publics) ou 9 (reprise des services privés) du décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006, pour la part de leur durée excédant deux ans.) ;*

***Ou***

*Considérant que l’agent a accompli des services en qualité d’agent contractuel de droit public* *ou d’agent d’une organisation internationale intergouvernementale* *dans des fonctions du niveau de la catégorie … (A, B ou C) d’une durée de … repris à raison de … (se reporter à l’article 7 du décret du 22 décembre 2006 susvisé, pour déterminer les modalités de reprise d’ancienneté) sur la base de la cadence unique exigée pour chaque avancement d’échelon soit … ;*

***Ou***

*Considérant que l’agent a accompli des services en qualité d’agent de droit privé d’une administration ou de salarié dans le secteur privé ou associatif, dans des fonctions et domaines d’activités comparables à ceux dans lesquels exercent les membres du cadre d’emplois correspondant, d’une durée de … repris à raison de la moitié dans la limite de 7 ans, sur la base de la cadence unique exigée pour chaque avancement d’échelon soit … ;*

***Ou***

*Considérant que l’agent a accompli des services en qualité d’agent contractuel* ***de droit public*** *d’une durée de …* ***ainsi que*** *des* ***services*** *en qualité d’agent* ***de droit privé*** *d’une administration ou de salarié dans le secteur privé ou associatif d’une durée de … et que l’agent a opté pour la situation la plus favorable soit la reprise de ses services publics (ou privés) à raison de … sur la base de la cadence unique exigée pour chaque avancement d’échelon soit … ;*

***Et/ou***

*Considérant que l’agent a accompli des services militaires (ou service civique ou volontariat international) d’une durée de … et qu’il convient de les reprendre dès la nomination ;*

***Ou dans le cas d’une non reprise des services antérieurs :***

*Considérant que l’agent n’a accompli ni des services en qualité d’agent contractuel* *de droit public, ni des services en qualité d’agent de droit privé d’une administration ou de salarié dans le secteur privé ou associatif, ni des services militaires ;*

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

A compter du …, Monsieur *(ou Madame)* …, *(grade)* …, est nommé*(e)* dans le cadre d’emplois des … dans le grade de … stagiaire à temps complet *(ou non complet à raison de …/35ème)*.

**Article 2 :**

A compter de cette date, l’intéressé(e) sera classé(e) au …ème échelon de son grade, IB …, IM … avec un reliquat d’ancienneté de ….

***le cas échéant pour les agents précédemment contractuel et uniquement en cas de reprise des services publics****: il (ou elle) conservera à titre personnel le bénéfice de son traitement antérieur IB …, IM…, jusqu’au jour où il (ou elle) bénéficiera dans son nouveau grade d’un traitement au moins égal.*

***(Pour rappel :***

*Le traitement ainsi déterminé et maintenu ne peut excéder la limite du traitement indiciaire afférent au dernier échelon du premier grade du cadre d'emplois considéré*

*La rémunération prise en compte est celle qui a été perçue au titre du dernier emploi occupé avant la nomination sous réserve que l'agent justifie d'au moins 6 mois de services effectifs dans cet emploi au cours des 12 mois précédant cette nomination.)*

**Article 3** :

Monsieur *(ou Madame)* … effectuera le stage d’un an prévu dans le statut particulier du cadre d’emplois.

Ce stage pourra être prolongé d’une durée maximale d’un an conformément aux dispositions du statut particulier du cadre d’emplois.

**Article 4** :

Au cours de la période de stage, Monsieur *(ou Madame)* … est astreint*(e)* à suivre une formation d’intégration dans les conditions prévues par le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et pour une durée totale de 10 jours.

**Article 5 :**

Le stage de Monsieur *(ou Madame)* … pourra être interrompu avant son terme normal sans préavis ni indemnité de licenciement, après communication de son dossier : en cas d’insuffisance professionnelle après avis de la Commission Administrative Paritaire, dès lors que la moitié du stage sera accomplie, ou en cas de faute disciplinaire, après avis du Conseil de Discipline.

**Article 6** :

L'intéressé*(e)* sera soumis*(e)* au régime général de la sécurité sociale et affilié*(e)* à l’IRCANTEC *(durée hebdomadaire inférieure à 28 heures)*.

***OU***

L'intéressé*(e)* sera soumis*(e)* au régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires et affilié*(e)* à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales. *(durée hebdomadaire supérieure ou égale à 28 hebdomadaire).*

**Article 7 :**

Le Directeur Général des Services *(ou la secrétaire de mairie, le Directeur…)* est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur *(ou Madame)*...

**Article 8 :**

Le Maire *(ou le Président)* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d’Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

**Article 9**:

Ampliation du présent arrêté sera transmise au Préfet, au Président du Centre de Gestion de l’Oise et au comptable de la collectivité.

Notifié à l'agent le : Fait à ..., le ...

(date et signature) Le Maire *(ou le Président)*,